



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 Décembre 2011, à 19h30, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe ELISSALDE, Maire.

**Sont présent** : ARAMENDY Jean-François, CAPENDEGUY Santiago, DI FABIO Joël, ELISSALDE Philippe, ETCHEVERRY Sandra, GELLIE Francis, GOYHETCHE Ramuntxo, HARRIAGUE Françoise, HERRADOR Pierre, JAURETCHE Pierre, JUHEL Laurent, LAPARRA Nathalie, LARROQUET Vincent, LE GAL Nicolas, LURO Joël, PAULORENA Marie-Josée, SARROSQUY Bruno, ESTACHY Léopold, BURUCOA Marie-Christine

### **Approbation du dernier Conseil Municipal : à l'unanimité**

#### **1 – Mise en place des Commissions Municipales**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se porter candidat

- Commission finances : pilotée par Monsieur Di Fabio  
Membres : CAPENDEGUY Santiago, ETCHEVERRY Sandra, ESTACHY Léopold, GOYHETCHE Ramuntxo, LE GAL Nicolas, DI FABIO Joël, ELISSALDE Philippe, ARAMENDY Jean-François, HARRIAGUE Françoise, JUHEL Laurent, LURO Joël
- Commission Affaires Scolaires : pilotée par Monsieur LURO  
Membres : ETCHEVERRY Sandra, LAPARRA Nathalie, ELISSALDE Philippe, SARROSQUY Bruno, PAULORENA Marie-José, BURUCOA Marie-Christine, LURO Joël
- Commission Travaux : pilotée par Monsieur JUHEL  
Membres : GELLIE Francis, GOYHETCHE Ramuntxo, ARAMENDY Jean-François, ELISSALDE Philippe, SARROSQUY Bruno, LARROQUET Vincent, LURO Joël, HERRADOR Pierre, JUHEL Laurent
- Commission Urbanisme Environnement : pilotée par Monsieur ARAMENDY  
Membres : CAPENDEGUY Santiago, GELLIE Francis, ESTACHY Léopold, LE GAL Nicolas, GOYHETCHE Ramuntxo, ARAMENDY Jean-François, PAULORENA Marie-José, JUHEL Laurent, LARROQUET Vincent, JAURETCHE Pierre, LURO Joël, HERRADOR Pierre, BURUCOA Marie-Christine, ELISSALDE Philippe
- Commission Association, Culture, Sports : pilotée par Monsieur GOYHETCHE  
Membres : GELLIE Francis, ETCHEVERRY Sandra, LAPARRA Nathalie, GOYHETCHE Ramuntxo, SARROSQUY Bruno, LARROQUET Vincent, JAURETCHE Pierre, HERRADOR Pierre, ELISSALDE Philippe
- Commission Social – Petite Enfance : pilotée par Monsieur LURO  
Membres : ETCHEVERRY Sandra, LAPARRA Nathalie, HARRIAGUE Françoise, BURUCOA Marie-Christine, LURO Joël, ELISSALDE Philippe

- Commission Communication – Documentation : pilotée par Monsieur Di Fabio  
Membres : GELLIE Francis, LAPARRA Nathalie, GOYHETCHE Ramuntxo, DI FABIO Joël, ARAMENDY Jean-François, JUHEL Laurent, JAURETCHE Pierre, LURO Joël, ELISSALDE Philippe
  
- Commission Transports – Déplacements : pilotée par Monsieur JUHEL  
Membres : GELLIE Francis, ESTACHY Léopold, GOYHETCHE Ramuntxo, JUHEL Laurent, HERRADOR Pierre, LAPARRA Nathalie, ELISSALDE Philippe
  
- Commission Economie, Emploi, Tourisme : pilotée par Monsieur Di Fabio  
Membres : GELLIE Francis, LE GAL Nicolas, HARRIAGUE Françoise, GOYHETCHE Ramuntxo, JAURETCHE Pierre, ELISSALDE Philippe, DI FABIO Joël
  
- Commission CCAS  
Membres : ETCHEVERRY Sandra, LAPARRA Nathalie, PAULORENA Marie-José, BURUCOA Marie-Christine, LURO Joël, GELLIE Francis  
Intervention de Monsieur LURO : réunion prévue le mercredi 20 décembre 2011 à 18h30  
*Objet* : organisation logistique.
  
- Commission Appels d’Offres et Marchés Publics  
Membres : ELISSALDE Philippe, GOYHETCHE Ramuntxo, DI FABIO Joël, JUHEL Laurent, ARAMENDY Jean-François, LURO Joël, GELLIE Francis, CAPENDEGUY Santiago, LARROQUET Vincent

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du Conseil Municipal peuvent assister à des réunions de commissions lorsque l’ordre du jour les intéresse.

## **2 – Représentativité de la Commune au sein de la Communauté de Communes Sud Pays Basque et des organismes extérieurs**

La Communauté de Communes demande que le Maire de chaque Commune adhère à une de ses 13 commissions.

### **Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Pays Basque**

Délégués titulaire : P. ELISSALDE - suppléant : Jean François ARAMENDY

Délégués titulaire : J. DI FABIO - suppléant : Léopold ESTACHY

**9<sup>ème</sup> Vice – Président** : Philippe ELISSALDE

<b>COMMISSIONS ET PRESIDENTS</b>	<b>Représentant de la Commission installé par le Conseil Communautaire</b>	<b>Membre du Conseil Municipal assistant aux Commissions thématiques</b>
<b>Administration Générale – Finances</b> Président : Peyuco DUHART	J. DI FABIO	J. DI FABIO
<b>Développement Economique</b> Président : Christine BESSONART	L. ESTACHY	L. ESTACHY
<b>Tourisme</b> Président : Jean-Michel BERRA	L. ESTACHY	P. JAURETCHE
<b>Habitat – Logement</b> Président : Guy POULOU	L. ESTACHY	L. ESTACHY
<b>Déplacements – Circulation</b> Président : Jean Baptiste SALLABERRY	En attente de nomination	P.HERRADOR
<b>Assainissement collectif – Gestion de Littoral</b> Président : Albert LARROUSSET	En attente de nomination	L. JUHEL
<b>Eau Potable</b> Président : Philippe JUZAN	L. ESTACHY	L. ESTACHY
<b>Développement Durable</b> Président : Jean Louis LADUCHE	En attente de nomination	N. LE GAL
<b>Culture – Patrimoine Architectural – Paysages</b> Président : Odile DE CORAL	En attente de nomination	N. LAPARRA
<b>Urbanisme – Scot</b> Président : Marie – Josée MIALOCQ	J-F. ARAMENDY	J-F. ARAMENDY
<b>Assainissement non collectif – Milieux aquatiques</b>	P. ELISSALDE	P. ELISSALDE
<b>Transfrontalier</b> Président : Jean Baptiste LABORDE LAVIGNETTE	En attente de nomination	P. JAURETCHE
<b>Langue Basque</b> Président : Michel IBARLUCIA	En attente de nomination	R. GOYHETCHE

**Commission Consultative des Services Publics Locaux**

1 titulaire : J.DI FABIO

1 suppléant : P. ELISSALDE

**Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées**

1 titulaire : P. HERRADOR

**Conseil Communautaire représentant l'EPCI au sein du Syndicat NIVE-NIVELLE** : Compétence « Aménagement de l'espace », communes d'Ahetze, Aïnhoa, Arbonne, Ascain, Sare, St Pée sur Nivelle

AHETZE : 2 délégués titulaires : J. DI FABIO – P. HERRADOR

**Conseil communautaire représentant l'EPCI au sein du syndicat URA Eau potable** : Compétence « Eau potable » communes d'Ahetze, Arbonne

AHETZE : 2 délégués titulaires : P. ELISSALDE – J-F ARAMENDY

**Conseil communautaire représentant l'EPCI au sein du syndicat URA Assainissement** : Compétence  
« Assainissement » communes d'Ahetze, Arbonne  
AHETZE : 2 délégués titulaires : P. ELISSALDE – J-F ARAMENDY

**Conseil Communautaire représentant l'EPCI au sein du Syndicat UHABIA** : compétence  
« Assainissement non collectif » communes d'Ahetze et Arbonne  
AHETZE : 3 délégués titulaires : L. ESTACHY – L. JUHEL - F. GELLIE  
1 délégué suppléant :

**Conseil Communautaire représentant l'EPCI au sein de l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier Local – EPFL Pays Basque**  
1 suppléant à l'assemblée générale : J-F. ARAMENDY

### **3 – Indemnités de fonction du Maire et Adjoint**

Monsieur ELISSALDE rappelle que ces indemnités sont cadrées par des textes.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que les indemnités dont peuvent bénéficier les élus locaux sont fixés par les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Il indique que le montant maximal pouvant être versé au Maire est calculé en fonction de la strate démographique de la Commune et par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit l'indice brut 1015 (majoré 821). Ce montant peut être majoré pour les élus des communes visées à l'article L.2123.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités de fonction des adjoints sont également fixées, par strates démographiques, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015).

La population d'Ahetze est entre 1000 et 3499 habitants. Il est proposé de s'inscrire dans la continuité de ce qui était pratiquée lors de la mandature précédente.

Tableau des indemnités de fonctions des Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux.  
Strate démographique de 1 000 à 3 499 habitants

1) Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser

	Taux maximal en % de l'indice 1015	Valeur de l'indemnité en € au 1 <sup>er</sup> juillet 2010	Indemnité totale en €
Maire	43 %	1634.63	1634.63
Adjoint	16.50 %	627.24	x 5 Adjointes = 3136.20
Montant de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser			4770.83

2) Indemnités votées par le Conseil Municipal

	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'indice 1015	Montant en € de l'indemnité au 1 <sup>er</sup> Juillet 2010
Maire	26.72 %	1015
1 <sup>er</sup> Adjoint	21.38 %	812
2 <sup>ème</sup> Adjoint	17.85 %	678
3 <sup>ème</sup> Adjoint	17.85 %	678
4 <sup>ème</sup> Adjoint	17.85 %	678
5 <sup>ème</sup> Adjoint	17.85 %	678
Montant global des indemnités allouées		4540

Il ne sera pas reconduit la rémunération d'une délégation à une conseillère municipale.  
Monsieur le Maire précise que les autres indemnités qui seraient versées au Maire feront l'objet d'une communication  
Monsieur le Maire appelle à voter  
Vote à l'unanimité

#### **4 – Points financiers**

- RAPPORTEUR : J-F. ARAMENDY - Retrait délibération TFCE n° 20111102

Cette délibération avait été mal rédigée, Monsieur le sous préfet demande son retrait  
Vote pour le retrait de cette délibération  
Vote à l'unanimité

- RAPPORTEUR : J. DI FABIO - Neutralisation de la délibération du 09/03/2011

Concernant un crédit de 85000 €. Ce montant de crédit n'avait pas été porté sur les comptes de la Mairie car il n'y avait pas eu utilité.  
Or le percepteur avait porté cette écriture conformément à la DM du 09/03/11  
Demande de neutralisation de cette délibération  
Vote à l'unanimité

- RAPPORTEUR : J. DI FABIO - Travaux en Régie

Il est proposé de porter le total des achats effectués dans le cadre de travaux en régie, dans le budget investissements dans le but de récupérer la TVA  
Vote à l'unanimité

- RAPPORTEUR : J. DI FABIO - Modifications d'écritures comptables

Lors du Conseil Municipal de septembre 2011, il a été décidé de rembourser 1 partie d'un crédit par anticipation.  
L'écriture comptable de cette opération a fait l'objet d'une erreur de numéro de compte.

MODIFICATION DES ECRITURES DE LA DM N°3									
ECRITURES INITIALES					ECRITURES CORRIGÉES				
Chapitre	Opération	Articles	Désignation	Montant	Chapitre	Opération	Articles	Désignation	Montant
23	12	2318	Autres immobilisations	-25 000,00	20	12	2031	Frais d'études	- 1 000,00 €
23	16	2318		-6 000,00			2033	Frais d'insertion	- 250,00 €
23	21	2318		-95 000,00	23		2318	Autres immobilisations	- 26 000,00 €
21		2183	Matériel	-7 750,87		21	2318		- 65 000,00 €
	22	2184	Mobilier	-15 000,00	21	22	2184	Mobilier	- 5 750,00 €
23		2313	Constructions	-50 000,00	23		2313	Constructions	- 60 000,00 €
21	23	2184		-5 000,00	21	23	2184	Mobilier	- 7 000,00 €
23		2315	Installation, matériel	-30 000,00	23		2315	Installation, matériel	- 33 000,00 €
	28	2315		-70 000,00		28	2315		- 73 750,87 €
	31	2315		-3 000,00		31	2315		- 5 000,00 €
16		1641	Emprunts en euros	306 750,87			2318		- 26 000,00 €
					20			Dépenses imprévues	- 4 000,00 €
					16		1641	Emprunts en euros	306 750,87 €
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>
<b>EQUILIBRE</b>					<b>OK</b>				

Il est proposé d'autoriser cette modification d'écriture  
Vote à l'unanimité

## **5 – Questions diverses**

### *Création d'un poste d'ATSEM*

Un agent technique de notre Commune est titulaire du concours d'ATSEM depuis 3 ans si celle-ci n'est pas nommée à ce titre elle perdra le bénéfice de son concours.

La commune a besoin de bénéficier d'une personne qualifiée pour effectuer les remplacements d'ATSEM si nécessaire.

Il est proposé de créer un poste d'ATSEM et de nommer cet agent stagiaire sur ce poste pendant 1 an.

Le poste d'agent technique sera modifié en conséquence suivant les besoins de la collectivité.

Appel au vote pour la création de ce poste d'ATSEM

Abstention : BURUCOA Marie-Christine, HERRADOR Pierre, CAPENDEGUY Santiago

Votes pour : 16 voix

-----  
Monsieur CAPENDEGUY demande à M le Maire de diffuser auprès des élus, une motion de soutien pour Monsieur Josu ESPARZA habitant d'Ahetze récemment expulsé.

Monsieur le Maire confirme à M Capendeguy qu'il peut diffuser l'information qu'il souhaite communiquer à l'ensemble des élus sachant que chacun est libre de ses opinions et engagements dans le cadre de notre conseil municipal.

-----  
La séance est levée à 22h

► Prochaine réunion du Conseil Municipal 18/01/2012